

Case à cocher si
statut E2

École : **Annexe 73**
Nom : **Primaire → 2^e tâche**
Matricule : _____

Titulaire
Spécialiste
Orthopédagogue

Groupe-repère _____
Personne remplacée _____
Jour de congé _____

Amplitude
De : 7h45
À : 16h00
Dîner : 75 min.
De : 11h34 à 12h49

Heure	Fonction	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
8h00	A/D	6				
	S					
8h06	C/L	60				
9h06	A/D	3				
	S					
9h09	C/L					
10h09	A/D					
	S					
10h13	S					
Récré	S					
10h28	S					
	A/D					
10h32	C/L					
11h32	A/D					
	S					
11h34	Dîner					
12h49	A/D		4			
	S					
12h53	C/L		60			
13h53	A/D		4			
	S					
13h57	S					
Récré	S					
14h09	A/D					
	S					
14h13	C/L					
15h13	A/D					
	S					

À utiliser, avec
approbation du CSS,
lorsque la tâche à
100% dépasse la
moyenne des CL
de 1230 min.

Ici, la personne
a 2 périodes
Supplémentaires.

Puisque
 $120/1230 = 9.8\%$,
les trois blocs
seront à 9.8%

Tâche éducative (TE)	Minutes/cycle Inscrites à la grille		Temps en heures annuelles
	Oui	Non	
Cours et leçons	120		
Encadrement (60 min pour 100%)		5 ou 6	
Surveillance			
Récupération			
Activités étudiantes			
Suppléance 15156			
Autres : à définir dans les commentaires			
TOTAL TÂCHE ÉDUCATIVE			
Si 100%	1380		828

si vous
en
raitez

9.8% de 1380 =
135

Le reste des m/h pour
arriver au
total

% Payé	0,0000%
Total hrs annuelles	0,0000
% Payé si différent	
Raison	

Signature de l'enseignant(e)

Date

Signature de la direction

Date

Autres tâches professionnelles (ATP)	Minutes/cycle Inscrites à la grille		Temps en heures annuelles
	Oui	Non	
Journées pédagogiques 5h24 min. (5.4hrs) X 20 jours = 108 hrs pour 100%			108 hrs
Travail déterminé par l'enseignant			
200 heures pour 100% de tâche :			
10 rencontres collectives			0
3 rencontres parents			0
ATP au lieu choisi par l'enseignant (160 hrs en 25-26)			16
ATP déterminé par l'enseignant			
Total travail déterminé par l'enseignant			200 hrs
si à 100%			9.8
Accueil et déplacement		17	
Suivi à l'encadrement (obligatoire)		*	
Travail individuel (obligatoire)		*	
Bloc résiduel (obligatoire)		*	
CPE (Président(e), Secrétaire, Membre)			
Mentor-école (entre 30 et 55 minutes)			
Mentoré(e) (entre 30 et 55 minutes)			
Rencontres (à définir)			
Autres (à définir) Annexe 73			
Total autres activités professionnelles		23.5	144 hrs
si 100%		540	452 hrs

pas de
J. prod
Supplé-
mentaire

9.8% de
160

20hrs.

* requis

Le reste des minutes
14hrs

Commentaires :

% : Indiquer le % si Enseignant-mentor CSS annexe 58